



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort de France, le 31 août 2023

Communiqué de presse

Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1er septembre 2023 à zéro heure

Les prix des produits pétroliers et du gaz sont fixés conformément à la réglementation dont les modalités de calcul sont détaillées dans l'arrêté du 5 février 2014.

Sur la base de cette méthode de calcul, le Préfet arrête mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Les prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés et déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par la collectivité territoriale de Martinique et dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Martinique.

Au 1er septembre 2023, zéro heure, les prix maximums applicables en Martinique seront les suivants :

- Supercarburant sans plomb : 1,86 €/L, soit +0,06 €/L par rapport à août 2023 (1,80 €) ;
- Gazole routier : 1,71 €/L, soit +0,11 €/L par rapport à août 2023 (1,60 €) ;
- Bouteille de gaz (de 12,5 kg) : 23,29 €, soit +0,47 € par rapport à août 2023 (22,82 €).

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours du pétrole brut sont en hausse de 10,2 % à 86,59 \$ par baril en moyenne suite à un ralentissement de la production au Moyen-Orient.
- Les cours de l'essence et du gasoil sont en forte hausse respectivement de 14,1 % et de 19,9 % en raison de la demande estivale.
- Les cours du butane sont en forte hausse de 15,4 % en raison de craintes sur les approvisionnements mondiaux.
- La parité euro/dollar diminue légèrement de 1 % à 1,0947 euros pour 1 dollar.

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
communication@martinique.gouv.fr